



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix huit, le vendredi douze octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Jean-Marie MBELO, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne DUCLOUX
Mme Nathalie ROGER à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Aurélie BLANCHARD à M. Jérôme GRENIER
M. Valentin LAMBERT à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Philippe GUIRAUDON

N° 0269/2018

Rapporteur : Alexandre HUAU-ARMANI

OBJET : Musée de Vernon : Signature d'une Convention entre la ville de Vernon et le collège César Lemaître - Jumelage - Résidences d'artiste(s) en milieu scolaire 2018-2019

Commune de VERNON

Dans la cadre du dispositif « Jumelage – Résidences d'artistes », proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la ville de Vernon s'associe avec le collège César Lemaître de Vernon pour proposer un projet.

Mené en collaboration avec le musée de Vernon, ce projet vise à favoriser la pratique artistique au sein des établissements scolaires. Le soutien du musée permettra une ouverture sur le réseau des établissements culturels, une fréquentation des œuvres et assurera le lien avec les artistes. Ce projet s'étendra sur différents niveaux scolaires : l'école primaire, le collège et l'enseignement supérieur par l'intervention d'un étudiant de l'ESADHaR (Ecole supérieure d'art et design Le Havre-Rouen) encadré par un professeur référent et un artiste. Ce projet ouvre la pratique artistique à divers champs culturels.

Au sein de la ville de Vernon, le lycée Georges Dumézil propose une option « arts visuels » et une option facultative « arts plastiques ». Depuis la rentrée 2015, la ville et le musée ont mis en place une classe pilote « arts plastiques » à l'école primaire Château Saint-Lazare qui travaille de manière constante autour des collections du musée. Ce projet à destination des collégiens permettrait de créer une passerelle entre ces deux niveaux, instaurant ainsi une continuité de l'enseignement artistique et culturel des élèves vernonnais.

Des temps de rencontres pourront être mis en place entre les collégiens et les élèves des classes arts de l'école primaire Château Saint-Lazare.

Le musée profitera également de ce projet pour s'adresser au public collégien, peu présent parmi ses visiteurs.

Le budget global prévisionnel de ce projet est estimé à 4247,5 euros. Une demande de subvention de 1323€ sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et une demande de 1323€ au Conseil Départemental de l'Eure afin de mener à bien ce projet d'action culturelle d'envergure dans les conditions financières optimales (cette demande fait l'objet d'une décision).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention proposé.

Considérant l'intérêt de la mise en place de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Collège César Lemaître de Vernon.

Culture et ville numérique

Avis favorable

Education

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Maire de Vernon,
Conseiller régional de Normandie
Commune de VERNON

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

